

Plan régional d'action biodiversité 2020-2022 État-Région

AXE 1



MOBILISER LES ACTEURS ET RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ DANS LES TERRITOIRES





La région Auvergne-Rhône-Alpes abrite des milieux naturels variés et parfois très fragiles. La grande diversité géographique du territoire a engendré une grande variété de milieux naturels : formations volcaniques, sédimentaires ou cristallines, têtes de bassins et grands fleuves, grands lacs et prairies d'altitude, etc. De fait, de nombreux habitats naturels à enjeux sont présents. Leur bonne fonctionnalité repose sur la perméabilité de la trame verte et bleue, véritable armature écologique du territoire régional.

La menace est particulièrement vive sur la biodiversité ordinaire qui ne bénéficie d'aucune protection réglementaire autre que la protection au titre des espèces protégées.

Enjeux et menaces

Quatre milieux supports

La trame verte et bleue se structure autour de quatre milieux supports sur lesquels les enjeux sont particulièrement importants :

- Les lacs et cours d'eau : atteindre leur bon état écologique dans une région en tête de trois grands bassins hydrographiques français (Rhône-Méditerranée, Loire-Bretagne et Adour-Garonne) ;
- Les zones humides : les protéger et les restaurer en tant qu'habitats incontournables et structurants pour la fonctionnalité écologique et les services rendus dans la gestion de l'eau et le stockage de gaz à effet de serre ;
- Les milieux ouverts : maintenir l'activité agricole favorable à la biodiversité, préserver les milieux de l'urbanisation, l'intensification et l'enfrichement (milieux thermophiles), développer les pratiques favorables à la présence des espèces animales et végétales (prairies naturelles, infrastructures agroécologiques...);
- Les milieux boisés et bocagers : les préserver en favorisant la diversité des essences et des âges, rendre compatible les enjeux bois énergie/biodiversité, mettre en œuvre des bonnes pratiques de renouvellement forestier.

Gestion raisonnée de l'espace et impacts des projets

Une gestion raisonnée de l'espace est indispensable sur le plan écologique, car l'étalement urbain et l'artificialisation des sols ont des conséquences irréversibles sur les espaces naturels et agricoles. Ils fragmentent les continuités écologiques, limitent les déplacements des espèces et contribuent ainsi à l'érosion de la biodiversité. Une bonne prise en compte de la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) permet de mieux asseoir les projets et de minimiser leurs impacts. La conduite démonstrative de projets en faveur de la biodiversité, intégrant les politiques et compétences des collectivités, est une clé pour la mobilisation, compréhension des territoires sur la biodiversité.

Infrastructures linéaires de transport

Les activités économiques, le dynamisme de la région, son rôle de carrefour à l'échelle européenne, induisent la présence de nombreuses infrastructures linéaires de transport, remarquables par leur densité et le maillage qu'elles constituent : réseaux routiers et ferroviaires, voies navigables, équipements hydroélectriques. L'effet barrière est à l'origine de la disparition de certaines espèces. L'enjeu consiste à étudier et mettre en œuvre des solutions pour améliorer leur transparence et la fonctionnalité des cours d'eau (enjeux continuité et gestion quantitative notamment vis-à-vis des politiques énergie et irrigation).

Maintien de la fonctionnalité des espaces agricoles et forestiers

Au-delà de la consommation d'espace, la gestion multifonctionnelle des espaces agricoles et forestiers, intégrant l'enjeu biodiversité, est également stratégique au niveau régional et constitue un levier important pour la préservation de la biodiversité dans la région.

Actions et outils

Démarches territoriales concertées

- Les contrats verts et bleus (CVB) ;
- Les programmes d'actions des Parcs Naturels Régionaux (PNR) ;
- Les outils et projets en lien avec les aires protégées : contrats Natura 2000, plan de gestion des Réserves Naturelles, Parcs Nationaux, Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- Les contrats territoriaux des Agences de l'eau ;
- les atlas de la biodiversité communale (ABC) : Appel à manifestation d'intérêt de l'office français de la biodiversité (OFB) ;
- Les projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC).

Soutenir les projets de reconquête ou préservation de la fonctionnalité écologique et minimiser l'impact écologique des plans / programmes / projets

- Trame Verte et Bleue (TVB) : maintien de la fonctionnalité des espaces agricoles et forestiers, infrastructures vertes (haies, mares...), passages à faune, passes à poissons, effacements d'ouvrage, ...
- Zones humides (ZH) : Appel à projets agriculture/urbanisme et ZH pour les collectivités, base de données d'inventaires, Séquence ERC et ZH, définition de stratégie de préservation/restauration au niveau des intercommunalités via les plans de gestion stratégiques des Zones humides ;
- Mise en œuvre de la séquence ERC pour minimiser l'impact des projets et encourager concrètement l'intégration et la cohérence entre les politiques sectorielles (énergie, urbanisation, transport, biodiversité) : forte mobilisation des services instructeurs et porteurs, notamment dans le cadre de l'évaluation environnementale ;
- Des actions sur la biodiversité en forêt avec le Plan Régional Forêt Bois.

Réduire la consommation d'espaces naturels et viser le zéro artificialisation nette

- Projets de renaturation et compensation environnementale
- Étude prospective sur l'artificialisation des milieux naturels intéressants

Perspectives et dynamiques à enclencher

Agir dans les territoires pour la préservation et la restauration

Les territoires doivent être encouragés à entreprendre des démarches de restauration et d'intégration de l'enjeu de maintien de la biodiversité dans leurs politiques d'aménagement et leur développement local. La loi biodiversité prévoit un agenda de l'action mobilisant les entreprises, partenaires et collectivités.

Le dispositif Territoires Engagés pour la Nature (TEN) est l'occasion de faire émerger, reconnaître et valoriser des projets de territoire en faveur de la biodiversité. Il mobilise, accompagne et reconnaît les collectivités et les acteurs locaux qui agissent en faveur de la biodiversité.

Il est également nécessaire de renforcer l'accompagnement technique des acteurs de la région (collectivités, socio-professionnels) afin de les aider à proposer de nouveaux projets ambitieux favorables à la restauration de la biodiversité ; dans un premier temps il pourra s'agir de mieux coordonner et mettre à disposition l'expertise des acteurs régionaux.

Reconquérir
des espaces
de biodiversité
partout où
cela est
possible

Même si la cartographie de la TVB du SRADDET met en évidence certains secteurs à enjeux prioritaires pour des actions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques, il s'agit de reconquérir des espaces de biodiversité partout où cela est possible : à la périphérie des métropoles, dans les villes denses, sur des friches industrielles, ... Cet enjeu de reconquête de la biodiversité des territoires concerne aussi bien les milieux urbains (nature en ville) que ruraux. Au-delà de la biodiversité, ce sont l'attractivité, la résilience des territoires au changement climatique et la qualité de vie des citoyens qui sont en jeu.

Zoom sur certains espaces, comme les milieux thermophiles, faisant l'objet de pression accrues notamment en termes d'urbanisation : proposer un plan d'actions adapté en faveur de cette trame thermophile.

Coordonner l'en-
semble des acteurs

Les acteurs institutionnels intervenant sur le champ de la biodiversité sont nombreux et tous légitimes : Etat, Conseil régional, conseils départementaux, Etablissements publics, société civile et entreprises... Il convient de mieux mobiliser et mieux coordonner l'ensemble des acteurs pour une mise en œuvre plus efficace des politiques de biodiversité.

Intervenir en
amont des projets
d'aménagement

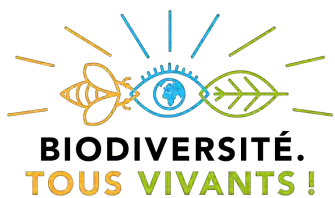
La préoccupation de préservation de la biodiversité doit s'exprimer dès les **phases amont des projets**, notamment par :

- La prise en compte de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) via une sensibilisation de tous les acteurs (services instructeurs, bureaux d'études, élus...) par des formations, guides, partage d'expériences ;
- L'application stricte de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » dans les projets plans et programmes ;
- Identifier les secteurs stratégiques pour la mise en œuvre des mesures compensatoires (intérêt en termes de fonctionnalité des milieux), proposer une politique foncière adaptée, et structurer une offre de compensation ;
- Mettre en place et consolider avec les différents acteurs le suivi de la consommation d'espaces naturels.

Mobilisation
citoyenne

- Interventions dans les différents cursus de formation : lycées agricoles ou généraux, formation continue, formations ciblées (élus, socio-professionnels, etc.) ;
- Mettre en place en lien avec les rectorats des partenariats pour élaborer des actions en direction des scolaires (notamment aires terrestres éducatives) ;
- Mettre en place en lien avec le CNFPT et le CVRH des partenariats pour élaborer des actions en direction des techniciens des collectivités et de l'État ;
- Utiliser les résultats de l'Observatoire Régional de la Biodiversité et s'appuyer sur des organismes relais (PNR, parcs naturels, réserves, associations, etc.) pour communiquer auprès du grand public sur les enjeux de préservation de la biodiversité.





Plan régional d'action biodiversité 2020-2022 État-Région

AXE 2

PROTÉGER LES ESPÈCES ET LES ESPACES REMARQUABLES





Enjeux et menaces

Enjeux sur les milieux

La situation géographique de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au carrefour d'influences continentale, alpine, auvergnate et méditerranéenne, contribue à la grande diversité de ses milieux naturels. Du fait de ce positionnement, de la diversité de leur géologie et de l'influence du gradient d'altitude, la biodiversité des massifs montagneux est particulièrement riche, mais elle s'exprime aussi en plaine avec des zones fluviales, lacustres et humides reconnues au plan international. La région présente 77 types d'habitats d'intérêt communautaire Natura 2000 dont 19 prioritaires.

Enjeux sur les milieux

Conséquence de la diversité de milieux, l'INPN (inventaire du patrimoine naturel) recense 12 046 espèces dans l'ex-région Auvergne et 18 736 dans l'ex-région Rhône-Alpes, chiffres sous évalués notamment sur les invertébrés et les champignons. La région présente par ailleurs 78 espèces inscrites à l'annexe 2 de la directive Habitats Faune Flore justifiant la désignation de zones spéciales de conservation dans un site Natura 2000.

Les ex-régions Auvergne et Rhône-Alpes abritent un nombre d'espèces évaluées menacées d'environ 600 espèces chacune, chiffre également sous-évalué car de nombreux groupes d'espèces n'ont pas encore fait l'objet de listes rouges. Selon les groupes, le taux d'espèces menacées varie majoritairement entre 15 et 25 % mais des groupes comme l'avifaune (38 % en ex-région Rhône-Alpes et près de 50 % en Auvergne) ou les bryophytes (50 % en Auvergne) présentent un taux de menace sensiblement plus élevé.

La région Auvergne-Rhône-Alpes a une responsabilité importante pour de nombreuses espèces : espèces endémiques ou avec les seules localités françaises (jasione crépue d'Auvergne, moirée des Sudètes, salamandre noire, apron du Rhône, etc), espèces menacées mais disposant de belles populations dans la région (effet « bastion » : milan royal, pie grièche grise, vautours, grand Apollon, etc.) ou encore populations menacées et en limite d'aire de répartition (agrion orné, campanule cervicaire, aigle botté, bouleau nain, carex des glaces, lynx boréal, etc.)

Menaces

Les menaces sur la biodiversité dans la région Auvergne-Rhône-Alpes sont multifactorielles et sont globalement les mêmes que les menaces responsables de l'effondrement mondial de la biodiversité avec des spécificités régionales liées au territoire et à l'histoire.

- Artificialisation des sols, fragmentation des espaces naturels

Menaces présentes globalement dans toute la région mais particulièrement exacerbées dans la vallée du Rhône, l'arc alpin et les périphéries des grandes agglomérations du fait des pressions économiques et touristiques ;

- Intensification de l'agriculture et de la sylviculture

L'intensification de l'agriculture, après avoir concerné les zones de plaine, touche désormais les zones de montagne avec des conséquences importantes sur des zones riches en patrimoine naturel ;

- Déprise agricole ;
- Changement climatique

Le caractère montagneux de la région la rend particulièrement sensible aux effets du changement climatique dont les effets sont plus visibles en altitude et les écosystèmes aquatiques seront également touchés par une modification du régime des précipitations et une augmentation forte des pressions anthropiques sur la ressource en eau ;

- Espèces exotiques envahissantes ;
- Pollution.

De multiples outils réglementaires et contractuels existent pour la protection de portions du territoire présentant des enjeux spécifiques, financés par l'État et/ou la Région et l'Europe. 3 % de la surface régionale est sous protection réglementaire et 4 % de la surface régionale est sous maîtrise foncière.

Protection des espaces naturels : outils réglementaires

- Parcs nationaux

Les parcs nationaux français comportent une «aire d'adhésion» délimitée autour d'un «cœur». Deux de ces cœurs de parcs concernent la région Auvergne-Rhône-Alpes, la Vanoise (en totalité) et les Ecrins (pour partie). Le lac Lauvitel dans les Ecrins est une des rares réserves intégrales existant à ce jour en France et le parc des Ecrins a été inscrit sur la liste verte de l'UICN en 2019 (comme la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère Mondragon). Les cœurs de parcs sont des espaces protégés soumis à une réglementation spécifique qui assure la sauvegarde de leur patrimoine naturel et culturel reconnu comme exceptionnel. La région est également concernée par l'aire d'adhésion du Parc National des Cévennes ;

- Réserves naturelles nationales

Une réserve naturelle nationale (RNN) est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. La région Auvergne-Rhône-Alpes compte 32 réserves naturelles nationales principalement sur la partie de l'ex-Rhône-Alpes ;

- Réserves naturelles régionales

Les réserves naturelles régionales présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les réserves naturelles nationales, à ceci près qu'elles sont créées par les Régions. La région compte actuellement 19 réserves naturelles régionales ;

- Arrêtés préfectoraux de protection de biotope

La protection des biotopes, types de lieux de vie essentiels à la survie de certaines espèces animales et végétales, est assurée par des arrêtés préfectoraux. Ces instruments déconcentrés sont efficaces en cas de menaces directes envers une ou plusieurs espèces particulièrement rares et fragiles ;

- Réserves biologiques

Le statut de réserve biologique est un outil de protection propre aux forêts publiques, visant à protéger leur patrimoine naturel remarquable (sauvegarde des milieux, de la faune, de la flore ou de toute autre ressource naturelle). 30 réserves biologiques existent à ce jour en Auvergne-Rhône-Alpes.

Protection des espaces naturels : outils contractuels

- Natura 2000

Constitué à l'initiative de l'Union Européenne afin de préserver son patrimoine naturel, le réseau Natura 2000 est constitué de sites désignés pour la conservation des espèces d'oiseaux (Zones de Protection Spéciales ZPS) et pour la conservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales (Zones Spéciales de Conservation ZSC). La région Auvergne-Rhône-Alpes comprend 260 sites, dont 213 sites «habitats» et 47 sites «oiseaux». L'ensemble couvre une superficie 938 450 ha, soit 13,3 % de la région ;

- Parcs Naturels Régionaux

Un parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. 10 PNR existent sur le territoire de la région ;

- Labellisation internationale

- Zones humides d'importance internationale (Ramsar)

Les sites Ramsar sont des zones humides d'importance internationale, reconnues dans le cadre d'un traité intergouvernemental. La région compte à ce jour 3 sites labellisés Ramsar (rives du lac Léman, Impluvium d'Évian et lac du Bourget) pour un total de 10 690 ha ;

- Site naturel inscrit au patrimoine de l'Unesco

Le programme Unesco du patrimoine mondial a l'objectif de préserver les lieux de valeur universelle afin de les transmettre aux générations futures. La Chaîne des Puys – faille de Limagne est le seul bien naturel inscrit de la région Auvergne-Rhône-Alpes et également le premier bien naturel inscrit en France métropolitaine continentale ;

- Maîtrise foncière

Le conservatoire du littoral possède des terrains autour de 6 lacs d'importance de la région. Parmi d'autres acteurs, les CEN assurent l'acquisition et la gestion d'espaces naturels y compris hors espaces protégés réglementairement, notamment dans le cadre de mesures compensatoires. Ils interviennent sur plus de 28 000 ha et 500 sites couvrant la diversité du patrimoine naturel régional. Enfin, les Agences de l'eau favorisent la maîtrise foncière des espaces à enjeux pour l'eau par les collectivités locales (espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, zones humides, ...).

Protection des espèces

- Plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées

L'état de conservation de certaines espèces nécessite la mise en place de plans nationaux d'actions (PNA) pour restaurer leurs populations et leurs habitats. Le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes est actuellement concerné par une vingtaine de PNA. Parmi ces plans, la DREAL Aura en coordonne 3 au niveau national : cistude d'Europe, apron du Rhône et papillons de jour patrimoniaux. Des plans locaux ont également été lancés ou sont à l'étude sur plusieurs espèces à enjeux sur le territoire régional (écrevisses, ...)

- Appel à manifestation d'intérêt du conseil régional pour la sauvegarde d'espèces prioritaires pour lesquelles la région a une responsabilité en termes de conservation

Il vise en priorité les espèces faunistiques présentes dans les réserves naturelles régionales. L'AMI permet de financer des actions de préservation, de gestion et de restauration des populations, de connaissance de ces espèces et de sensibilisation du public et des acteurs socio-professionnels ;

- Les interventions des agences de l'eau

Au-delà de la contribution à des PNA, les trois agences de l'eau du territoire (Adour-Garonne, Loire Bretagne, Rhône-Méditerranée-Corse) financent des projets en faveur de la biodiversité liée aux milieux aquatiques notamment l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse finance ainsi la restauration des habitats secs à enjeux pour les espèces aquatiques (notion de trame turquoise) ainsi que les infrastructures de déplacement des espèces aquatiques à enjeux (haies, mares, écoducs, ...). Le plan Rhône et le plan Loire Grandeur Nature financent par exemple des actions en faveur des poissons grands migrateurs ;

- Mise en œuvre de la réglementation relatives aux espèces protégées

La législation sur les espèces protégées pose le principe d'une interdiction de destruction des espèces protégées en prévoyant une procédure de dérogation. La mise en œuvre de cette législation par la DREAL en encourageant l'évitement et la réduction des impacts des projets contribue fortement à une meilleure prise en compte d'un certain nombre d'espèces patrimoniales dans les projets d'aménagement.

Perspectives et dynamiques à enclencher

La préservation de l'ensemble de la biodiversité (patrimoniale et « ordinaire ») passe nécessairement par une mobilisation des acteurs du territoire, des politiques territoriales en faveur de la biodiversité (axe 1) et par une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les politiques sectorielles (aménagement, agriculture, énergie, etc.) abordées dans l'axe 3. L'axe 2 se concentre ici sur les actions ciblant spécifiquement espèces et espaces patrimoniaux.

Hiérarchiser les enjeux et besoins de protection et d'actions pour les espaces et espèces

- Hiérarchisation des enjeux «habitats et territoires» sur le territoire régional avec vision à long terme et prise en compte du changement climatique pour cibler les types d'habitats et les territoires nécessitant une attention particulière.
- Hiérarchisation des enjeux « espèces » sur le territoire régional avec vision à long terme et prise en compte du changement climatique pour cibler les espèces prioritaires en se basant pour la flore sur la stratégie de conservation de la flore vasculaire de Rhône-Alpes étendue à l'Auvergne. Lancement d'une étude prospective sur quelques espèces phares intégrant l'évaluation territorialisée de menaces et les changements globaux (changement climatique, espèces exotiques envahissantes)..
- Hiérarchisation des enjeux liées aux espèces exotiques envahissantes pour concentrer les moyens de lutte sur les espèces présentant un impact négatif fort sur la biodiversité autochtone et pour lesquelles la lutte est encore possible.
- Territorialiser l'analyse avec l'appui d'experts (CBN, CEN, etc.) pour identifier collectivement les territoires à enjeux et les menaces les concernant de manière à faciliter leur protection par l'outil le plus approprié.

Conforter la protection réglementaire des espaces remarquables

- Création et extension de réserves nationales et régionales

49 projets ont été identifiés dans la stratégie de création des aires protégées sur la région : 29 sont finalisés, 16 sont en cours (dont 12 avec finalisation en 2019/2020) et 4 sont différés. Concernant les réserves nationales, 3 projets seront portés : déclassement/reclassement de la RNN de Sixt-Passy et les extensions des RNN des Sagnes de la Godivelle et du Rocher de la Jacqueline.

- Optimisation de l'utilisation des outils de protection des espaces

La DREAL accompagnera les DDT dans la mise en place et le suivi des arrêtés de protection de biotope et de géotope de manière à répondre à des besoins de protection localisés tout en prenant en compte le contexte local. La DREAL accompagnera les acteurs locaux dans la mise en place d'arrêtés de protection des habitats naturels (APHN) en réponse à des menaces identifiées et en se basant notamment sur une logique habitats.

Utiliser l'ensemble des outils de protection des espaces

- Maîtrise foncière ou contractuelle

La DREAL et la Région continueront de soutenir les CEN dans la mise en place du plan d'action quinquennal et notamment sur l'objectif 1 « Consolider la préservation et la gestion d'espaces naturels, de manière concertée et partagée » avec un focus sur les milieux thermophiles et les zones humides. Les agences de l'eau continueront à financer des projets de maîtrise foncière et de restauration des habitats aquatiques et humides à enjeux et leurs espaces de bon fonctionnement.

- Labellisation Ramsar

La DREAL accompagnera le projet de labellisation Ramsar des tourbières et lacs du Cezallier et de l'Artense et facilitera l'émergence de nouveaux projets.

- Natura 2000

La DREAL continuera à accompagner scientifiquement, techniquement et méthodologiquement les DDT dans la mise en œuvre du réseau. L'État et le conseil régional travailleront à optimiser la mobilisation des fonds européens en faveur de la biodiversité (FEADER et FEDER) lors la prochaine programmation de fonds européens (2021-2027).

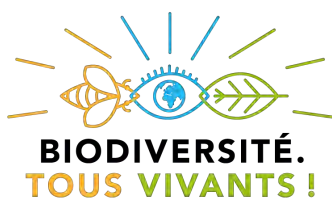
- Mise en œuvre de la séquence ERC

S'assurer de la bonne mise en œuvre de la législation sur les espèces protégées et les zones humides en privilégiant les mesures d'évitement et de réduction mais aussi par une meilleure élaboration et respect des mesures compensatoires : cartographie des mesures de compensation via l'outil GeoMce, contrôle de leur réalisation, élaboration de guides techniques, appropriation du dispositif d'Obligation Réelle Environnementale pour la compensation, orientation de la compensation environnementale vers des espaces stratégiques (trames vertes et bleues) via politique foncière ou accompagnement des projets de sites naturels de compensation, etc..

**Améliorer la
cohérence
et l'efficacité
des politiques
en faveur
des espèces
patrimoniales**

- Coordonner les politiques en faveur des espèces des différents financeurs (Etat, Région, Agences de l'eau, etc.) pour améliorer la cohérence globale et faciliter le montage des projets.
- Favoriser une meilleure prise en compte des espèces ou groupes d'espèces patrimoniales dans l'ensemble des politiques publiques et filières ayant un impact sur ces espèces (cartes d'alerte, formation, sensibilisation, intégration de l'enjeu espèces dans les politiques sectorielles via la séquence ERC et l'accompagnement des filières, etc) pour l'ensemble des espèces patrimoniales.
- Développer les partenariats entre acteurs publics régionaux et experts techniques et scientifiques (acteurs associatifs, CBN, ...) afin de conforter une capacité d'émergence de projets en faveur de la biodiversité par les collectivités. Articuler les ingénieries techniques (TEN / CVB / Contrats de rivière / N2000....).
- Favoriser l'émergence de projets ambitieux à l'échelle régionale avec mobilisation des fonds et outils internationaux (Life, Interreg, etc.) avec l'objectif d'au moins un projet par an.

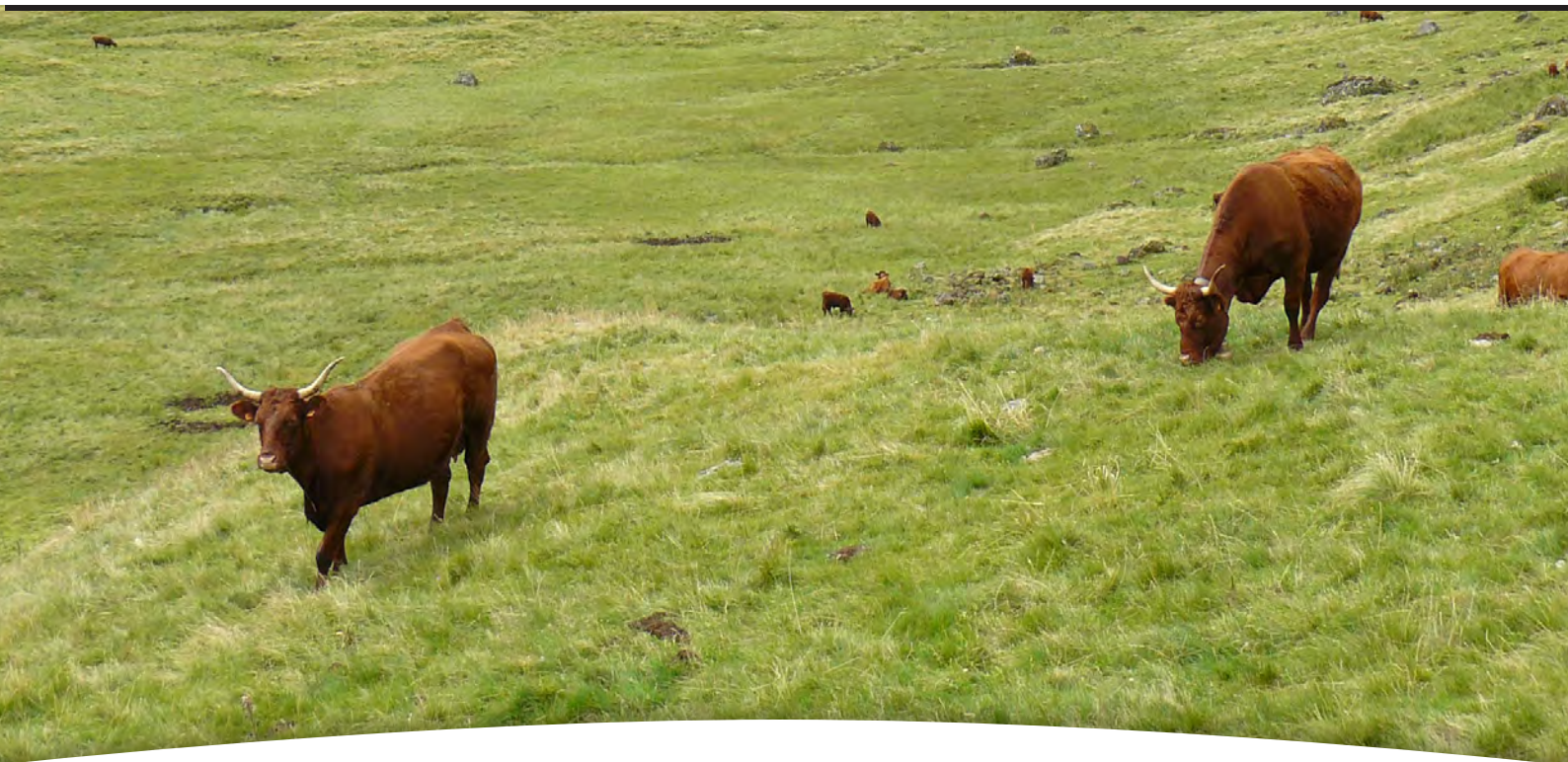




Plan régional d'action biodiversité 2020-2022 État-Région

AXE 3

INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS LES FILIÈRES ET LES POLITIQUES SECTORIELLES





La biodiversité joue un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de la société humaine, avec des conséquences socio-économiques majeures. La biodiversité et le vivant doivent être mises au coeur de tout projet d'aménagement.

Enjeux

Les services écosystémiques

Elle rend tout d'abord service à l'Homme, à travers les services écosystémiques qui représentent les bénéfices que les personnes et les sociétés obtiennent des écosystèmes, comme par exemple :

- L'approvisionnement : la fourniture d'eau, de fibres, de bois et de combustibles, l'alimentation à travers la conservation des sols ou la pollinisation (1/3 de ce que nous mangeons dépend de la pollinisation animale), les nombreuses ressources en principes actifs présentes dans les végétaux et animaux pour les médicaments (santé),...
- La régulation : maîtrise des inondations ou lutte contre le ruissellement et l'érosion (effet tampon des zones humides et de la végétation), atténuation du changement climatique (stockage du CO2...), soutien d'étiage, traitement des pollutions, contribution à la fertilité des sols, frein à la propagation des maladies infectieuses assuré par l'équilibre dynamique des espèces ...
- Les services culturels et sociaux : spiritualité, fonction récréative, paysagère du cadre de vie (...), amélioration de la santé humaine (réduction des îlots de chaleur en ville par la végétalisation, jardins thérapeutiques, espaces verts propices à des pratiques de mobilité active...);
- Les services de support ou de soutien : ce sont les services nécessaires à la production des autres services, c'est-à-dire qui créent les conditions de base au développement de la vie sur Terre : formation des sols, production primaire, air respirable, etc.

La perte de biodiversité a donc un coût, que l'on peut mesurer par les dépenses à engager pour conserver des services équivalents par d'autres moyens.

L'intégration de la biodiversité dans les activités économiques

Parce qu'elle rend service, et qu'elle est indispensable pour l'Homme, la biodiversité doit être prise en compte par les entreprises dans leur processus de développement et dans leurs savoir-faire. Celle-ci peut s'intégrer à différents niveaux de la chaîne de valeur et générer une image positive de la filière. La biodiversité peut par exemple être intégrée au niveau du foncier, des bâtiments, des activités de formation/sensibilisation ou de certains process.

Des filières économiques basées sur la biodiversité

La biodiversité peut aussi être à l'origine de développement de filières spécifiques : une agriculture et une sylviculture en phase avec leur environnement (certifications environnementales, agriculture biologique, circuits courts, AOP, ...), l'apiculture, l'utilisation pour la végétalisation d'essences sauvages locales adaptées à leur environnement (marque Végétal local), la lutte contre les espèces exotiques allergènes ou invasives, les productions pour l'industrie de la santé,...

Plusieurs activités / filières permettent de développer des actions ou de proposer des adaptations favorables à la biodiversité :

L'agriculture

Le plan Ecophyto

Après un premier plan Ecophyto 2008-2018 décevant (non atteinte de l'objectif de réduction de 50% de l'usage des pesticides, avec même une progression en agriculture), la France a décidé de maintenir le cap d'une réduction de 50% de l'usage des produits phytopharmaceutiques d'ici 2025 (accélérer le retrait des substances préoccupantes, soutenir la recherche et l'innovation, accompagner les agriculteurs dans la transition avec des dispositifs-phares du plan comme les groupes d'agriculteurs innovants DEPHY fermes et les groupes «30 000», réaliser une surveillance biologique du territoire, mettre ne place des formations Certiphyto...). A noter la diminution significative des usages non agricoles, ce qui est une suite logique de la loi LABBE qui interdit depuis janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics. Depuis le 1er janvier 2019, les produits phytopharmaceutiques « de synthèse chimique » sont également interdits pour les particuliers.

Il s'agit d'**adopter des pratiques qui tiennent compte des équilibres de la nature et des services qu'elle rend**, par exemple en réduisant les intrants, tels que les pesticides, engrais, antibiotiques mais aussi carburants, eau d'irrigation, aliments pour le bétail... Cela permet d'avoir une agriculture plus diversifiée, adaptée aux territoires et plus résiliente par rapport aux marchés internationaux ou au changement climatique. Elle participe notamment à la diversité des paysages et au maintien de la biodiversité en créant des infrastructures vertes (haies, bosquets, fossés végétalisés...) et en maintenant des prairies naturelles. En termes de filière, l'idée est d'**augmenter la qualité environnementale, sociale et éthique des produits** - donc leur valeur ajoutée - et de la faire rémunérer par le consommateur, dans le cadre des objectifs de la loi «Egalim» du 30/10/2018.

Les démarches agro-écologiques peuvent s'appuyer sur divers dispositifs :

- **Les collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique** (GIEE, groupes DEPHY ferme, groupes ecophyto 30 000) ;
- Le travail des lycées agricoles (formation, fermes, projets de recherche-développement) ;
- **Les MAEC** pour modifier et/ou maintenir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à l'atténuation du changement climatique L'évaluation environnementale de la précédente programmation et les discussions autour de la PAC seront essentielles pour le maintien ou non des MAEC ;
- **Les résultats des travaux de recherches** dans le cadre du plan Ecophyto (un réseau de fermes expérimentales : DEPHY) et du CNRS (zones atelier, par exemple celle de la plaine et val de Sèvres).

Ces démarches agro-écologiques peuvent être valorisées en demandant une certification environnementale. Celle-ci est accessible à toutes les filières, et construite autour de quatre thématiques : la protection de la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation, la gestion de la ressource en eau. Une mention et un logo ont été créés pour valoriser auprès des consommateurs les produits issus des exploitations agricoles qui s'engagent dans le niveau le plus élevé de la certification environnementale : la haute valeur environnementale.

Un travail est également en cours à l'INAO pour inciter et accompagner les Organismes de Défense et de Gestion (constitués à l'initiative des agriculteurs et des transformateurs pour proposer des appellations) à intégrer des critères de pratiques agro-écologiques dans les cahiers des charges des Signes officiels de la Qualité et de l'Origine (AOP / AOC / IGP...).

D'autres plans nationaux participent à l'émergence de bonnes pratiques permettant de préserver la biodiversité : le plan écoantibio (2017-2021), le plan «semences et plans pour une agriculture durable» (2016-2020) et le plan «protéines végétales» (2014-2020).

L'agro-écologie

L'agriculture biologique

Le développement de l'agriculture biologique permet d'utiliser moins de produits chimiques, de conserver des sols vivants et de préserver les populations d'insectes et d'oiseaux liés aux milieux agricoles. **Auvergne Rhône-Alpes est la 2ème région française bio** (5 400 producteurs), il existe une demande croissante de la part des consommateurs, mais la production reste encore insuffisante pour y répondre. Les actions en vigueur :

- FEADER pour le maintien et le soutien à la conversion à l'agriculture biologique ;
- Le plan national Ambition Bio 2022 ;
- Le plan en faveur du « bio » voté par le conseil régional en 2017 : il ambitionne d'assurer un meilleur revenu aux agriculteurs et d'augmenter leur nombre de 30% d'ici 2021, il impose le « bio » dans les cantines des lycées...

Les actions en faveur des pollinisateurs

La pollinisation est un maillon essentiel dans la production alimentaire et le bon fonctionnement des écosystèmes. Plusieurs actions pour protéger les pollinisateurs sauvages et domestiques :

- La lutte contre l'utilisation des insecticides : plan Ecophyto / agroécologie / agriculture biologique ;
- Les plans du conseil régional en faveur des apiculteurs (professionnels et amateurs) et des pollinisateurs sauvages ;
- Les actions en faveur du maintien et du développement des infrastructures vertes (haies, fossés végétalisés, bosquets...) à travers les démarches territoriales et les appels à projet (contrats « vert et bleu »...).

L'agro-foresterie

Pratiques (s'inscrivant entre l'agriculture et la forêt), associant arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ. Ces pratiques comprennent les systèmes agro-sylvicoles mais aussi sylvo-pastoraux, les pré-vergers (animaux pâturant sous des vergers de fruitiers) ... Il s'agit de systèmes qui existaient déjà en Auvergne-Rhône-Alpes et qui se sont plus ou moins maintenus.

Cela contribue au bon état des sols et les infrastructures arborées fournissent habitats et nourriture pour un cortège floristique et faunistique important (auxiliaires de cultures - abeilles et autres pollinisateurs - , gibier, prédateurs des ravageurs...) au sein même des systèmes agricoles.

Dans le cadre du FEADER, des mesures avaient été prévues au niveau européen, mais celles-ci n'ont finalement pas été mobilisées dans le cadre des PDR Auvergne et Rhône-Alpes. Il existe toutefois dans la région un réseau d'acteurs qui contribuent au développement de ces pratiques, par exemple le lycée agricole d'Aurillac (EPLEFPA G Pompidou-Enilv) qui plante des arbres fourragers afin de compléter le troupeau.

La gestion durable de la forêt

La valorisation du bois contribue au développement économique local (bois-énergie, bois d'œuvre...). L'objectif principal est de proposer une gestion durable des forêts, en respectant par exemple certaines règles comme « ne pas couper plus que l'accroissement naturel des forêts », « remplacer les générations adultes d'arbres par des générations jeunes », mais aussi « laisser la forêt évoluer librement dans certains secteurs ».

- Le plan d'action du futur Schéma Régional Biomasse sur **le bois énergie** : focus durabilité ;
- La convention de mise en œuvre des SRCE « trame forestière » pilotée par l'ONF et financée par le FEDER ;
- Les projets « forêts anciennes » du massif central soutenus par le FEDER massif et la convention de massif (FNADT, Régions, Départements) ;
- **La démarche Sylv'ACCTES**, créée pour permettre à des acteurs publics ou privés, au regard de l'impact de leur activité, de financer des actions vertueuses en terme de gestion forestière ;
- La stratégie régionale forêt pour les services sociaux-environnementaux, avec la constitution d'un réseau de forêts en libre évolution.

La démarche « végétal local »

Pour la restauration des milieux, les mesures compensatoires ou d'accompagnement aux aménagements urbains et routiers et la création d'espaces verts, l'utilisation d'espèces sauvages de provenance locale répond à des enjeux de maintien de la biodiversité, d'efficacité des chantiers et d'adaptabilité aux effets du changement climatique. C'est donc une nécessité écologique et économique. Elle permet de reconstituer des communautés végétales cohérentes avec les écosystèmes présents et favorise la réussite des semis et des plantations avec des végétaux adaptés aux conditions locales.

Les labels « Végétal local » et « Vraies messicoles » développées au niveau national par la Fédération des CBN, l'Afac-Agroforesteries et Plante & Cité, sont devenues une marque, portée par l'OFB et répondant à un cahier des charges garantissant l'utilisation des bonnes espèces selon la région biogéographique et la traçabilité des semences ou des plants commercialisés :

- « **vraies messicoles** » : garantit la présence, dans les mélanges de semences, de 100% d'espèces messicoles des cultures, adaptées à la région, d'origine locale et non horticoles ;
- « **végétal local** », garantit des espèces sauvages herbacées ou ligneuses adaptées à la région, récoltées et cultivées localement.

La santé

Peu d'actions dans ce domaine, exceptés **les services de la biodiversité pour la santé en ville** : la végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur en ville, la biodiversité végétale bienfaisante (cadre de vie et paysage, bien-être), la lutte contre les espèces envahissantes allergènes...

Le plan régional santé environnement 3 reprend cette thématique en insistant également sur 2 autres axes liés au changement climatique, à savoir le danger de la réduction de la ressource en eau pour la santé humaine (convergence des risques sur la biodiversité, animale, végétale et humaine), et les espèces invasives animales et végétales (déséquilibre de la biodiversité).

La biodiversité comme médicament : encore peu d'actions (marques par exemples) et de filières valorisant cette approche, mais le sujet est à défricher.

Autres politiques

Un travail pour la valorisation des services rendus par la biodiversité est également possible avec de nombreuses autres filières : énergie (continuité écologique), gestion quantitative de l'eau (solutions fondées sur la nature), tourisme (mobilisation citoyenne, sensibilisation), éducation (travail avec l'enseignement agricole), infrastructures (promotion de la marque végétal local, gestion des EEE...), paysage (lien entre l'Homme et son environnement)...

Perspectives et dynamiques à enclencher

Accompagner les territoires dans l'appropriation de leurs filières et de leurs productions

Inventorier les infrastructures agroécologiques et suivre leur évolution,

Valoriser les produits issus de l'agroécologie auprès des consommateurs. Cette valorisation peut se faire via des outils comme les AOC/AOP (application de la loi EGALIM qui permet d'intégrer des critères environnementaux), la certification Haute Valeur Environnementale, les labellisations et marques (« végétal local », « la région du goût »). Sur les marques « végétal local » et « vraies messicoles », les producteurs certifiés étant encore peu nombreux, l'enjeu actuel est de développer dans chaque région biogéographique des filières pérennes de production de semences / végétaux locaux, permettant de répondre à la demande des gestionnaires de milieu, des entreprises et des collectivités

Identifier des débouchés en circuits locaux / circuits courts,

Analyser à l'échelle des territoires (un massif par exemple) les gisements pour le bois-énergie et proposer des mesures de gestion durable des forêts,

La mise en œuvre de toutes ces actions s'appuiera sur des dynamiques territoriales types PNR, en mobilisant également des outils tels que les projets alimentaires territoriaux et en s'intéressant à d'autres filières (cas par exemple de la santé et du tourisme).

**Développer
les paiements
pour services
environnementaux**

Inciter des agriculteurs, des forestiers à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement (diagnostic d'exploitation, concours prairies fleuries...), rémunérer des producteurs pour maintenir la biodiversité, ...

Identifier les aides portant sur des pratiques ayant des impacts négatifs sur l'environnement.

Dans leur 11ème programme, les Agences de l'eau pourront expérimenter les nouveaux outils de paiements pour services environnementaux (PSE), qui auront des impacts positifs de réduction des pollutions, des transferts et de préservation de la biodiversité.

**Intégrer les enjeux
de préservation de la
biodiversité dans la
commande publique**

Élaborer un guide local « biodiversité » pour définir les critères à intégrer dans le cadre de la commande publique.

Penser biodiversité pour les aménagements urbains.

Communiquer sur les services rendus par la biodiversité à l'Homme

**Favoriser la
recherche et
l'innovation en
amont des filières**

Faire évoluer les formations agricoles pour développer le modèle agroécologique (enseignement agricole). Réaliser des recherches sur la dimension économique de ce type d'agriculture, en la comparant à l'agriculture conventionnelle, et des recherches sur les itinéraires agricoles et techniques (Ex : la Zone atelier Plaine et Val de Sèvres sur les pollinisateurs).

Renforcer les missions de formation de l'OFB sur les enjeux filières.

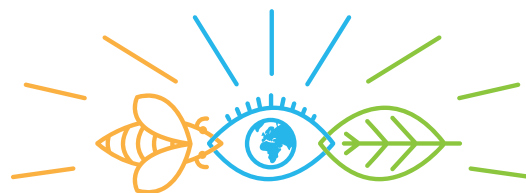
**Mettre en relation la
sphère naturaliste et les
filières économiques**

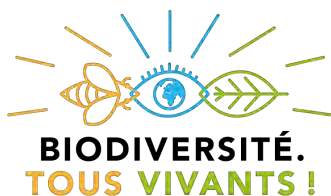
Suivre les impacts des MAEC pour valoriser les bénéfices des modifications de pratiques. Mettre en relation les acteurs de la biodiversité (monde naturaliste, scientifiques...) et les interprofessions pour valoriser et intégrer la biodiversité aux filières (ex : projet St nectaire).

Mettre en réseau et faire connaître les entreprises engagées pour la nature.

**Initier une approche
globale et régionale de
la conservation des sols**

Retrouver des sols vivants, mettre en place un programme régional de conservation des sols (protocole d'évaluation simplifiée de la biodiversité d'un sol). Ces ambitions sont à relier aux objectifs de l'Etat concernant le «zéro artificialisation nette».





Plan régional d'action biodiversité 2020-2022 État-Région

AXE 4



DÉVELOPPER ET PARTAGER LA CONNAISSANCE





La connaissance est la brique de base à toute action en faveur de la biodiversité : pour connaître l'état de la biodiversité dans la région et suivre son évolution, pour assurer la conciliation des activités humaines et le respect de la biodiversité, notamment dans le cadre des politiques publiques (aménagement, transports, agriculture, tourisme, énergie, etc.) et enfin pour orienter et mesurer les effets des politiques publiques dédiées à la protection de la biodiversité. L'ampleur de la tâche est cependant immense...

Enjeux et difficultés

Historiquement et institutionnellement, la connaissance de la biodiversité à l'échelle régionale est très centrée autour de la connaissance de la répartition et de l'évolution des espèces sur le territoire. Cette approche est cohérente avec un certain nombre de besoins (calcul d'indicateurs, prise en compte dans les projets, etc.) et de pratiques et doit donc être poursuivie et complétée mais il est nécessaire de réfléchir à d'autres dimensions de connaissance de la biodiversité : au niveau génétique, fonctionnel, et écosystémique. Il importe enfin de compléter l'état des lieux par l'amélioration des connaissances sur les menaces et les réponses.

Les « zones blanches » de la connaissance spécifique

La connaissance de la répartition des espèces constitue la fondation du dispositif de connaissance de la biodiversité. Les enjeux sur ce sujet sont nombreux :

- Rassembler de manière cohérente les multiples données provenant de sources très diversifiées, hétérogènes et éclatées entre de multiples acteurs publics et privés ;
- Résorber les « zones blanches » de la connaissance, à la fois géographiques et taxonomiques. Certains territoires bénéficient d'un contexte institutionnel (Natura 2000, parcs régionaux ou nationaux, etc.) ou socio-démographique (proximité de grandes villes, etc.) conduisant à une meilleure connaissance que d'autres zones du territoire régional. D'un point de vue taxonomique de nombreux groupes sont mal connus (insectes hors papillons et odonates, autres invertébrés, biodiversité des sols, mousses, etc.) ;
- Rationaliser et rassembler les données de manière standardisée dans le temps pour pouvoir évaluer des évolutions ;
- Rassembler des éléments d'abondance au-delà de la simple répartition géographique ;
- Connaître l'évolution de la biodiversité au fil du temps.

Les autres échelles de connaissance de la biodiversité

Aussi vaste que soit le chantier de la connaissance spécifique, d'autres volets sont également nécessaires pour l'évaluation et l'action :

- Biodiversité fonctionnelle pour comprendre les liens entre les espèces, les écosystèmes et les activités humaines ;
- Connaissance de la répartition et de l'évolution des habitats / écosystèmes à l'échelle de la région ;
- Connaissance de la biodiversité génétique ou phylogénétique des populations et communautés d'espèces, notamment celles identifiées à enjeu ;
- Connaissance et capitalisation des menaces, pressions et des réponses (prélèvements, état sanitaire, mesures de gestion et de conservation, etc.).

La bonne information au bon public

Un enjeu majeur de la connaissance de la biodiversité est de mettre à disposition le bon niveau d'information et avec un support adapté (base de données, site internet, publications, ouvrages, etc.) selon les besoins de chaque public : répartition des espèces à enjeux pour les aménageurs, indicateurs globaux et pertinents pour les décideurs, répartition localisée d'espèces emblématiques pour le grand public, etc.

Difficultés

L'énumération des enjeux illustre la difficulté principale de la connaissance de la biodiversité: l'immensité de la tâche avec des moyens humains, financiers, techniques et scientifiques limités. La principale difficulté est la hiérarchisation des objectifs poursuivis.

Parmi les difficultés plus concrètes, il faut noter qu'une grande partie de la connaissance repose sur un réseau de volontaires, ce qui constitue une richesse notamment en termes d'engagement de la société civile mais représente également une fragilité (fragilité de l'expertise, fragilité de la mobilisation)

Actions et outils régionaux

L'action de l'État, de ses opérateurs et du conseil régional dans le domaine de la connaissance de la biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit dans le cadre national du Système d'Information Nature et Paysage (SINP).

Pôles naturalistes

Il existe aujourd'hui dans la région deux pôles thématiques co-financés Etat-Conseil régional. Les pôles ont des missions de capitalisation et de mise à disposition des données mais aussi de valorisation et d'animation de la communauté des contributeurs (associations, collectivités, bureaux d'études, naturalistes, gestionnaires d'espaces naturels, Etat et ses opérateurs, etc.).

- PIFH. Le Pôle d'Information Flore Habitats Fonge Auvergne-Rhône-Alpes initié dès 2008 est opéré par les Conservatoires Botaniques Nationaux Alpin (CBN A) et du Massif central (CBN MC) (www.pifh.fr) et compte plus de 5 millions de données ;
- la préfiguration du pôle invertébrés initiée en 2018 s'est terminée en 2019 et l'association Flavia reste l'opérateur du pôle qui passe désormais en phase opérationnelle (www.pole-invertebres.fr).

Les deux pôles sont en phase de labellisation au niveau national en tant qu'opérateur régional du SINP.

Par ailleurs, le pôle gestion opéré par le CEN Rhône-Alpes a mis en place une base de données sur les sites faisant l'objet d'un plan de gestion et anime le réseau des gestionnaires d'espaces naturels (www.pole-gestion.fr).

ZNIEFF / Listes rouges

L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un patrimoine biologique remarquable. La DREAL a la responsabilité de l'inventaire en continu des ZNIEFF qu'elle effectue en actualisant les listes d'espèces déterminantes, commandant des inventaires spécifiques et en mobilisant le réseau naturaliste pour contribuer au recueil de données. Les 3 520 ZNIEFF d'Auvergne-Rhône-Alpes représentent un quart des ZNIEFF de France métropolitaine sur plus de la moitié de la superficie du territoire régional (51,5 %).

En parallèle, la DREAL continue à piloter la réalisation de listes rouges régionales selon la méthodologie de l'UICN : il existe ainsi 8 listes à l'échelle ex-Auvergne et 8 listes à l'échelle ex-Rhône-Alpes (dont une liste rouge habitats) et plusieurs sont en préparation ou en projet à l'échelle de la nouvelle région : coléoptères saproxyliques, bryophytes, poissons, écrevisses, bourdons, etc.

Natura 2000

Un grand nombre des 160 sites Natura 2000 de la région ont fait l'objet de cartographie habitats (https://carto.datara.gouv.fr/1/habitats_n2000_r84.map) ou d'espèces venant contribuer à la connaissance de la biodiversité en région.

Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

Les ABC, élaborés à l'échelle communale ou intercommunale contribuent rassembler des données tout en sensibilisant et mobilisant les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité. Le pilotage des ABC au niveau régional est désormais assuré par la délégation régionale de l'OFB.

Diffusion, études

La DREAL et le conseil régional co-financent régulièrement des opérations d'inventaires, de connaissance, d'atlas et contribuent à la diffusion des résultats via leurs sites internet : calcul d'indicateurs, mise à dispositions d'études, organisation ou soutien de séminaires. Le séminaire Etat-conseil régional sur la thématique de la connaissance de la biodiversité du 11 avril 2019 a ainsi contribué à nourrir le chantier global.

Soutien aux Conservatoires Botaniques

Le territoire de la région est couvert par les Conservatoires Botaniques Nationaux alpin et du Massif central. La DREAL assure le pilotage du Contrat pluri-annuel d'objectif du CBN MC dans la cadre de son agrément national et le conseil régional soutient le fonctionnement des CBN en tant que structure adhérente ainsi qu'un programme d'action pluriannuel dans le cadre d'une convention de partenariat et d'objectif (2019-2021) De nombreuses actions d'acquisition de connaissance sur la flore, les végétations et les habitats sont notamment réalisées dans ce cadre. (Bryophytes, lichens, charophytes...), projet ORCHAMPS et « sentinelle des Alpes », projets forêts anciennes du massif central...)

Par ailleurs les CBN participent à des programmes européens sur la biodiversité au travers les PO FEDER massifs et des programmes Interreg.

Sciences participatives

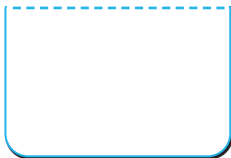
La DREAL a mis en place depuis 2013 différentes enquêtes participatives qui contribuent à l'amélioration ciblée de la connaissance naturaliste tout en sensibilisant mobilisant de nombreux acteurs : enquête sur le raton laveur et la tortue de Floride, enquête de répartition des écrevisses & bivalves d'eau douce, enquête sur les lichens forestiers du Massif-Central et démarche participative sur les données ZNIEFF. Parallèlement, la DREAL soutient financièrement des enquêtes participatives telles que le Suivi Temporel des Oiseaux Commun (STOC) qui permet ainsi une analyse de niveau régional ou l'inventaire participatif des mares.

Perspectives et dynamiques à enclencher

Finaliser un Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB)

L'objectif premier est de finaliser la mise en place d'un Observatoire Régional de la Biodiversité au plus proche des besoins des territoires et acteurs, en s'appuyant sur les dispositifs existants. Les actions à effectuer dans ce cadre sont :

- Pérenniser les deux pôles naturalistes existants (PIFH et invertébrés) et faire converger les pratiques et outils informatiques. Faire progresser la connaissance des habitats naturels ;
- Élargir la démarche pôle à la faune vertébrée en s'appuyant sur l'existant pour construire à terme une plate-forme faune vertébrée labellisée par le SINP ;
- Mettre en place un pôle dédié à la connaissance des interactions biodiversité et activités humaines au sens large (dispositifs de gestion, pressions anthropiques, données de mortalités, de suivis, effet du changement climatique, etc.), notamment par la réorientation du pôle gestion ;



- Favoriser les productions communes : réalisation d'un diagnostic évolutif de la biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes comprenant des indicateurs d'état de la biodiversité territorialisés, comprenant un zoom sur les pollinisateurs (thématique transversale) et permettant de communiquer vers différents publics ;
- Mettre en place une gouvernance de l'ORB.

Consolider les « Briques de base » de l'acquisition

La connaissance naturaliste repose sur des briques multiples qu'il convient de soutenir parallèlement tout en favorisant les synergies :

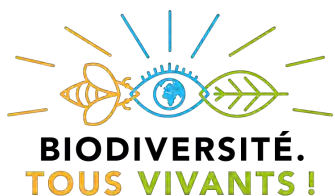
- Favoriser le renouvellement et l'entretien de la communauté naturaliste en adéquation avec les enjeux identifiés, notamment par les politiques d'acquisition de connaissance (financement d'études, d'inventaires, etc.) ;
- Continuer la mise en place et le soutien aux dispositifs de démarches participatives, en ciblant des projets structurants à l'échelle régionale sur des thématiques à enjeux. Soutenir et valoriser l'observatoire agricole de la biodiversité ;
- Favoriser l'appropriation et la diffusion des données du téléversement légal de données brutes de biodiversité et conditionner les subventions publiques à l'alimentation de l'observatoire régionale biodiversité ;
- Décliner au niveau régional certaines formations de l'OFB (ex-ATEN) pour favoriser l'entretien le développement des connaissances naturalistes ;
- Développer l'approche « habitats » avec une démarche identique à celle adoptée pour les espèces : relevés de végétations, référencement des relevés, liste rouge et stratégie de conservation ;
- Valoriser les dispositifs les plus avancés de protection ou de connaissance (réserves, musées, herbiers) pour mettre en place des dispositifs d'étude de la biodiversité méconnue (groupes cryptiques ou mal connus).

Liens avec la recherche

Les enjeux liés aux autres volets de la connaissance de la biodiversité (fonctionnelle, génétique, etc.) ne pourront pas être abordés sans des liens plus forts avec le monde la recherche :

- Cartographier les instituts de recherche et les équipes disposant de compétences générales sur la biodiversité et les organismes passerelles entre la recherche et l'opérationnel ;
- Faciliter la connaissance mutuelle via la participation à des projets communs (co-encadrement de stages d'études, suivi de projets de recherche, etc.) en ciblant des thématiques à enjeux pré-identifiées : impact du changement climatique sur la biodiversité, biodiversité des sols, biodiversité et agriculture ;
- Favoriser la diffusion des résultats scientifiques aux acteurs de la région (séminaires, documents de vulgarisation, ...)
- Étudier les potentialités de l'ADN environnemental.





Plan régional d'action biodiversité 2020-2022 État-Région

AXE 5



ORGANISER LA GOUVERNANCE RÉGIONALE SUR LA BIODIVERSITÉ





Enjeux

L'État et la Région disposent chacun d'une politique en matière de biodiversité. Certaines actions sont conjointement soutenues et font l'objet d'un suivi coordonné. Le plan d'actions biodiversité est une première étape dans l'élaboration d'une stratégie régionale de biodiversité.

**Mobiliser
le collectif régional
autour d'objectifs
communs**

Le collectif Auvergne Rhône-Alpes, qui rassemble la Région, la DREAL, l'OFB et les 3 Agences de l'eau, se réunit régulièrement pour mettre en œuvre tout sujet partagé dans le domaine de la biodiversité (ex : dispositif TEN).

Par ailleurs, le cercle Etat Biodiversité se réunit au moins 4 fois par an. Les services du conseil régional peuvent y être associés dès lors qu'il s'agit de traiter de sujets communs (ex : Pôles naturalistes).

D'autres services tels que la DRAAF se joignent régulièrement aux travaux du cercle Etat en fonction notamment de l'ordre du jour.

**Coordonner
les politiques et
outils de l'État,
de la Région et
des partenaires**

Les travaux et initiatives engagés par l'État et la Région en matière de connaissance, d'aires protégées, d'accompagnement des acteurs régionaux de la biodiversité... justifient une coordination accrue entre les programmes, les acteurs régionaux et locaux

La gouvernance entre l'échelon régional et les territoires est également à renforcer.

Le plan d'actions biodiversité pourrait utilement être complété par un état des lieux plus précis des acteurs et des outils existants.

**Disposer d'une
feuille de route
commune, suivre
et rendre compte**

L'État et la Région souhaitent pouvoir suivre et rendre compte des actions mises en œuvre en matière de biodiversité, et être ainsi capables de rendre compte de l'évolution des indicateurs relatifs à l'état ou aux pressions exercées sur la biodiversité. Les indicateurs de suivis restent à ce jour partiels. Il n'y a pas de bilan régional des politiques publiques sur la biodiversité.

Il convient de mettre en place des indicateurs en s'appuyant et en complétant les indicateurs existants (DREAL, Agence de l'eau, SRADDET...). Ces indicateurs pourraient être intégrés à terme à l'Observatoire régional de la biodiversité.

Perspectives et dynamiques à enclencher

Le comité régional de la biodiversité a été créé le 5 mars 2018. Il rassemble 93 membres issus des collèges de l'État, des Collectivités territoriales, des socio-professionnels, du monde associatif, et des acteurs de la recherche.

Il se réunit 1 à 2 fois par an. La DREAL et la direction environnement de la Région assurent le secrétariat de l'instance et sont chargées d'organiser l'animation du CRB et de ses groupes de travail.

**Un comité régional
au service de la
mise en œuvre
des politiques
biodiversité
locales et
régionales**

Afin de faciliter la contribution de ce comité à la mise en œuvre des politiques de la biodiversité, la constitution de groupes de travail est encouragée.

En 2019, 2 groupes de travail sont constitués :

- sur l'Observatoire régional de la biodiversité, notamment pour développer des indicateurs et outils au service du montage, du suivi, de l'évaluation des projets et politiques locales et régionales

- sur Territoires et mobilisation citoyenne, notamment le suivi du dispositif Territoires Engagés pour la Nature

Ce comité régional, adossé au CSRPN pour les questions scientifiques, constitue un élément central d'échange et de coordination pour la mise en œuvre de la politique régionale biodiversité.

**La poursuite de
la coordination
technique État/
région autour des
projets structurant
biodiversité**

Un collectif technique rassemblant les services de l'État (DREAL, OFB, agences de l'eau, DRAAF) et la direction environnement de la Région se réunit régulièrement et assure le suivi et le pilotage technique des actions du plan régional biodiversité.

Le cercle Etat Biodiversité installé en 2016 poursuivra également son travail interne Etat de coordination et de transversalité.

**Mobiliser et
coordonner les
financements
en faveur de la
biodiversité**

L'État (DREAL, Agences de l'eau, OFB) a mobilisé 40 Millions d'euros en 2018 en faveur de la biodiversité.

La stratégie environnement / énergie adoptée par la Région en juin 2018 prévoit un engagement financier à hauteur de 35 millions d'euros sur 3 ans en faveur de la biodiversité.

Par ailleurs, les programmes européens (PDR FEADER, PO FEDER) mobilisent également des crédits en faveur de la biodiversité. De nombreux acteurs locaux, notamment collectivités (conseils départementaux, métropoles..) s'investissent également et mettent en place des outils en soutien à la mise en œuvre concrète de projets.

Il apparaît nécessaire de mieux coordonner ces différentes sources de financement afin d'optimiser leur efficacité, les rendre plus lisibles et plus accessibles aux porteurs de projet.

Il convient également de mener une veille particulière sur l'élaboration des programmes opérationnels des fonds européens pour la nouvelle programmation 2021-2027 qui seront un outil et levier forts pour la prise en compte de la biodiversité dans les territoires.

Dans ce cadre, il convient d'inscrire dans ces programmes des mesures permettant de renforcer le soutien aux actions structurantes du plan régional d'action biodiversité.

**Intégrer en
transversalité la
biodiversité dans les
politiques publiques**

Au de là des programmes financiers, la prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques doit être systématisée : que ce soit par des mesures incitatives, contractuelles, fiscales ou réglementaires, ces politiques doivent favoriser l'évitement et participer au développement des territoires tout en préservant la biodiversité.

